

REMERCIEMENTS.

L'Original, 16 fév. — J'accuse réception d'un chèque de \$100.00 en acompte sur ma police d'assurance dans votre belle et bonne société, pour le décès de mon épouse. Je n'ai qu'à vous féliciter de la courtoisie et de l'empressement que vous avez apportés au règlement de ma réclamation. Laissez-moi vous assurer que je ne perdrai aucune occasion de parler dignement de l'Union St-Joseph du Canada et de faire tout mon possible pour encourager ceux qui ne sont pas membres de cette noble société à le devenir sans retard.

ADÉLARD THIBERT.

Fraser Mills, Colombie Britannique, 12 mars. — Je m'empresse de répondre à votre aimable lettre que je viens de recevoir et qui m'a fait un grand plaisir. J'ai reçu votre chèque au montant de \$10.71 et vous remercie beaucoup des bénéfices que vous m'avez envoyés, au montant total de \$22.89.

JOSEPH FILIATRAULT.

Nicolet, 14 mars. — Je viens vous offrir mes plus sincères remerciements pour la prompte et exacte manière avec laquelle l'Union St-Joseph du Canada, société à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir, a bien voulu faire honneur à toutes les réclamations que j'ai été obligé de faire par suite de l'accident qui m'est arrivé dans la collision du 10 décembre 1910 sur l'Intercolonial. — Veuillez croire que je vous en suis très reconnaissant et que, en retour, je m'efforcerai de faire connaître, autant qu'il me sera possible, une société aussi loyale et aussi digne d'encouragement, par tout catholique et par tout bon Canadien-français.

Vous voudrez bien publier ces quelques lignes dans le "Prévoyant" pour l'honneur de la Société et l'encouragement de tous ses membres.

JOSEPH CHAMPOUX.

Alfred, Ont., 16 mars. — Mme Veuve Robillard me prie de bien vouloir remercier l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude et l'exactitude avec lesquelles la société lui a fait remise du montant de \$891.45, qui lui était dû par suite du décès de son époux. Elle recommande à tous, avec sincérité, l'Union St-Joseph du Canada.

H. LAVIOLETTE.

St-Damien, 12 mars. — Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices pour le décès de mon épouse, réclamation au montant de \$100.00. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

GEORGES DUGAS.

Rimouski, 25 fév. — Veuillez agréer mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous m'avez fait parvenir votre chèque de \$75.00, en paiement des bénéfices mortuaires de mon épouse, décédée en janvier dernier. Je me ferai un plaisir et un devoir de recommander votre belle société.

LÉON DUMONT.

Cache-Bay, 18 mars. — M. Albert Lanthier me prie de vous remercier pour la promptitude que vous avez apportée au paiement de ses bénéfices en maladie, et encourage vivement le public à appartenir à cette si belle et si florissante société.

ALBERT MORIN, sec.

Cap St-Ignace, 16 avril. — Acceptez mes remerciements pour les bénéfices en maladie que vous m'avez envoyés. Je suis heureux d'appartenir à cette belle société, l'Union St-Joseph du Canada.

JOHN LEBEL.

Arnprior, 25 mars. — Veuillez agréer mes plus sincères remerciements pour la promptitude apportée par la Société à régler ma réclamation pour le décès de mon épouse. J'ai envoyé ma réclamation le 28 février et je reçois aujourd'hui mon chèque, c'est-à-dire en dedans d'un mois. Merci encore une fois. C'est quand les malheurs nous frappent que l'on apprécie les grands avantages d'être membre de l'Union St-Joseph du Canada.

J. B. O. CHARBONNEAU.

Hull, 22 mars. — Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour les bénéfices en maladie que j'ai retirés du conseil de Notre-Dame de Grâce de Hull n° 2, au montant de \$15.00. Je désire aussi remercier le conseil n° 2 pour la promptitude qu'il a apportée au règlement de ma réclamation. Veuillez croire que je serai toujours un fidèle et dévoué membre de l'Union St-Joseph du Canada.

ARTHUR MORIN.

Arnprior, 27 avril. — M. Nap. Lamothe me prie d'offrir ses remerciements à l'Exécutif pour la promptitude qu'il a apportée au règlement de sa réclamation pour le décès de son épouse.

J. D. MALLETTE, receveur.

Pont-Château, 27 avril. — C'est avec une grande reconnaissance que j'accuse réception du chèque de \$50.00 que l'Union St-Joseph du Canada me devait pour le décès de mon épouse. Je profite de l'occasion pour vous féliciter de la promptitude avec laquelle vous avez réglé cette réclamation. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements, et publier cette lettre dans le "Prévoyant", afin d'encourager mes amis à appartenir à notre belle Société.

ELIONAIRE GAUTHIER.

Yamaska East, 12 avril. — C'est pour moi un plaisir autant qu'une satisfaction d'adresser à l'Union St-Joseph du Canada mes plus sincères remerciements, qui sont certes bien mérités, pour m'avoir fait bénéficier des secours en maladie durant quinze semaines consécutives. Pour m'acquitter de la dette de reconnaissance que je dois envers la Société, j'encouragerai et solliciterai mes amis à s'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph. Encore une fois, merci à la Société d'avoir si promptement et si généreusement rempli les devoirs qui lui incombent vis-à-vis de ses membres.

C. R. ROBIDOUX, agent.

Orléans, 1 mai. — Je remercie l'Union St-Joseph du Canada de l'empressement apporté à me payer les bénéfices réclamés à cause de la mort de mon épouse.

LÉON LACHAINE.

Plantagenet, 13 avril. — Je tiens à remercier très sincèrement l'Union St-Joseph du Canada, ainsi que le conseil n° 13, pour la somme de \$38.55 qui m'a été payée pour bénéfices en maladie. C'est dans les temps d'épreuves que l'on ressent combien il fait bon d'appartenir à notre belle société.

TREFFLÉ ST-DENIS.

St-Nicolas, 30 mars. — Le 26 courant, j'ai reçu, par l'entremise de M. F. X. Bolduc, percepteur du bureau de St-Nicolas, la somme de \$10.71, comme dernier versement de bénéfices en maladie. Je vous suis très reconnaissant de la promptitude que vous avez déployée en cette occasion, et vous prie d'accepter tous mes remerciements.

ULYSSE BOUCHARD.

Eliot Maine, 12 avril. — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la somme de \$75.00 que j'ai reçue pour bénéfices en maladie. Je ferai tout mon possible pour encourager d'autres personnes à devenir membres de notre belle société.

ALFRED MORIN.

Ste-Rose du Dégelé, 4 avril. — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie au montant de \$60. Etant depuis peu de temps, lorsque je suis devenu malade, membre de la Société, celle-ci m'a rendu au centuple la petite contribution que je lui avais payée. Je ne saurais donc trop encourager mes amis et tous les Canadiens à faire partie de notre belle société canadienne-française et catholique.

ELZÉAR L'ITALIEN.

Ottawa, 3 avril. — Veuillez croire à ma reconnaissance pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices mortuaires dus en vertu de la police détenue par mon regretté époux, M. Pierre Landry, décédé le 1 mars.

J'accuse par la présente réception du chèque de \$1,000 en règlement, qui m'a été remis ce jour.

Dame Vve PIERRE LANDRY.

Shawinigan Falls, 8 avril. — C'est avec reconnaissance que j'accuse réception de votre chèque de \$1,000, montant de la police que possédait feu mon époux, Jacques Sauvageau, dans votre société. Le règlement de cette réclamation dans les quinze jours après que la preuve de la mort vous fut envoyée est une preuve suffisante de la solvabilité et de l'excellente administration de votre société, et je ne pourrais trop la recommander à ceux qui désirent assurer leur vie.

Je suis aussi très reconnaissant au conseil n° 23 pour la sympathie et les bontés dont j'ai été l'objet de la part de ses membres dans mon affliction.

Dame Veuve J. SAUVAGEAU.

Hull, 4 avril. — Veuillez agréer mes remerciements les plus sincères pour la somme de \$75.00 que j'ai reçue pour secours en maladie, par l'intermédiaire du conseil de Notre-Dame de Grâce de Hull n° 2. Je tiens aussi à remercier ce dernier pour la promptitude qu'il a apportée au paiement de cette réclamation et vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant".

EUGÈNE LAFLEUR.

Hull, 5 avril. — Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour les \$75.00 reçus pour bénéfices en maladie, du Conseil de Notre-Dame de Grâce n° 2. Je désire aussi exprimer ma reconnaissance au conseil n° 2 pour la promptitude qu'il a apportée au règlement de ma réclamation, et je vous prie de reproduire cette lettre dans le prochain numéro du "Prévoyant", pour le plus grand bien de l'Union St-Joseph du Canada.

FERRÉOL PRÉVOST.

St-André Avellin, 9 avril. — J'offre mes sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour la manière prompte avec laquelle elle m'a fait remise de la somme de \$1,000, montant de l'assurance de mon fils, Antonio Laroche. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant" afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

GODFROID LAROCHE.

Rimouski, 8 avril. — Je vous remercie pour les secours en maladie que vous m'avez envoyés. Je suis très bien à présent.

ALPH. POIRIER.

Ottawa, 10 avril. — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour le prompt paiement de mes bénéfices en maladie.

M. LAFORTUNE.

CONDOLEANCES.

Rockland, 5 avril. — Les membres du conseil de Rockland n° 3 ont appris avec peine la mort de la fille bien-aimée de M.

Léon Galipeau, ainsi que la mort de son fils de M. Joseph Joannis, et prient ces deux familles de bien vouloir accepter leurs plus sincères sympathies.

H. GAUTHIER, sec.

Belle Rivière, 4 avril. — A une assemblée régulière tenue le 3 avril, la résolution suivante a été proposée :

Que les membres du conseil local de Belle-Rivière n° 41 ont appris avec regret la mort de leur confrère M. Joseph Dubé, président du dit conseil. Et il est proposé par Séverin Ducharme, secondé par H. G. Lalonde, que les membres de ce conseil offrent leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée, et que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille du regretté défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

ALFRED POISSON, sec.

St-Alexis des Monts, 10 avril. — A une assemblée des membres du conseil local de St-Alexis des Monts, tenue le 9 avril, au lieu ordinaire des assemblées, il a été résolu et adopté à l'unanimité, sur proposition de M. James Turner, receveur, secondé par M. Alfred Picard, trésorier : Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de M. Adélard Lafrenière et qu'ils désirent exprimer à la famille du défunt leurs profondes sympathies dans le malheur qui la frappe ; et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille éprouvée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

J. M. ROBERT, sec.

Arnprior, 20 mars. — A une assemblée spéciale du conseil d'Arnprior n° 5 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 20 de ce mois, la résolution suivante a été adoptée : Proposé par M. J. D. Mallette, secondé par M. Joseph Chamberot et adopté à l'unanimité : que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de Mme Napoléon Lamothe, qu'ils désirent exprimer à la famille leurs profondes sympathies dans le malheur qui la frappe, et que copie de cette résolution soit envoyée à la famille éprouvée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

CHAS. CHÉNIER, sec.

Sault Ste-Marie, 2 avril. — A une assemblée régulière du conseil local n° 36 de l'Union St-Joseph du Canada, tenue le 12 avril, il a été proposé par M. J. H. Trudel, secondé par M. E. Larrivée : Que les membres du dit conseil ont appris avec douleur la mort de leur confrère, M. Henri Quesnel, et qu'ils désirent offrir à la famille éprouvée leurs plus sincères sympathies. Proposé par M. J. A. Ranger, secondé par M. Godin, que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille du regretté défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

Adopté unanimement.

E. GUIMONT, sec.

Rockland, 19 avril. — Proposé par M. Joseph Joannis, secondé par M. Eugène Payer, que les membres du conseil n° 3 de Rockland ont appris avec regret la mort de M. Adélard Régner, membre de ce conseil, et qu'un vote de sympathie soit envoyé à la famille du défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

H. GAUTHIER, sec.

Avis aux membres.

Les demandes d'informations ou toutes choses ayant trait à la police d'un membre, doivent toujours être accompagnées du numéro de la police en question. Il est impossible au bureau-chef de faire un travail satisfaisant avec les noms des membres seulement ; il lui faut aussi les numéros des polices.